

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2008

DROIT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - (n° 514)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 9**

présenté par
Mme Vasseur, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« pratique »,

le mot :

« discrimination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.